

N° 04/09.2015

PRÉAVIS N° 04/09.2015

BUDGET DE L'EXERCICE 2016

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

## 1 PRÉAMBULE

La commission chargée de l'étude de ce préavis, composée de Madame Carine Tinguely, Messieurs Richard Bouvier, André Cegielski, Olivier Jeanneret, Michel Pansier et Raymond Chatelan, s'est réunie le jeudi 27 août 2015 à la salle de conférences de la PRM, pl. Saint-Louis 2, à Morges, en présence des délégués suivants :

- Les suppléants : Messieurs Maurice Jatton et Salvatore Guarna, à titre informel
- Pour le CODIR : Monsieur Daniel Buache
- Pour la PRM : le Major Philippe Desarzens, Commandant, et le Capitaine Martin de Mural, Chef de corps.

Nous les remercions pour leur disponibilité et les échanges d'informations.

## 2 SITUATION

Contrairement aux budgets des années précédentes, le budget pour l'année 2016 dépasse le budget retenu et voté par les 4 communes partenaires au printemps 2012.

Le dépassement s'explique principalement par :

- l'augmentation planifiée des effectifs ;
- l'augmentation statutaire des salaires ;
- l'engagement d'un officier Chef opérationnel ;
- le remplacement d'une secrétaire par un cadre ;

- l'engagement d'un assistant de sécurité publique ;
- l'engagement de deux aspirants de police.

Le budget 2016 s'appuie sur celui de 2015 ainsi que sur les comptes de fonctionnement 2014.

La commission tient à relever la très bonne présentation de ce budget, avec les appréciations, commentaires, tableaux, graphiques et explications très détaillés, ce qui facilite grandement sa lecture, sa compréhension et la comparaison avec les années précédentes.

### 3 ANALYSE

Après lecture et analyse du budget par la commission, de nombreuses questions, demandes de renseignements et précisions complémentaires ont été soumises au CODIR.

A satisfaction de la commission, lors de la séance du 27 août 2014 et par courriels ultérieurs, les réponses ont été apportées et commentées dans le détail.

A la première lecture du budget 2016 nous pouvons constater que :

- le budget global PRM présente une augmentation de CHF 416'650.00 (+ 2,68 %) ;
- le budget service de Police présente une augmentation de CHF 392'050.00 (+ 3,46%) ;
- le budget des tâches par contrat de droit administratif présente une légère augmentation de CHF 24'600.00 (+ 0,58%).

Cependant ces montants globaux sont à considérer avec pondération, car ils sont liés aux charges et recettes et ne reflètent pas nécessairement les variations de coûts de la PRM.

Le coefficient de pondération reste inchangé.

Le taux de participation par commune ainsi que le coût par habitant au service de Police subissent quelques légères variations liées à l'évolution du nombre d'habitants.

Il est à relever que le coût moyen par habitant pour le service de Police reste très favorable en regard des prestations fournies.

Les tableaux et diagrammes en pages 4/12, 6/12, 7/12 du préavis nous apportent un éclairage fort intéressant sur l'évolution comparée des budgets, de la population et des coûts par habitant.

Au niveau des coûts par habitant, il est à remarquer un "pic" descendant en 2015, qui s'explique par l'intégration des deux nouvelles communes partenaires, Buchillon et Lussy-sur-Morges, avec pour conséquence la répartition des coûts sur un nombre d'habitants plus important.

La commission s'est particulièrement arrêtée sur les comptes :

**6000.3155.02 Achat véhicule de police**, avec un montant de charges de CHF 15'000.00 et le commentaire suivant :

*Le véhicule radar doit être changé. Un véhicule d'occasion sera acheté en remplacement.*

Pour mémoire, ce montant de CHF 15'000.00 ainsi que la nature du véhicule sont prévus dans le fonds de réserve pour *l'achat de véhicules, selon une planification de 2014 jusqu'à la fin de la législature (préavis N° 03/03.2104)*.

Ce montant ne devrait pas apparaître au budget, dans les charges, cependant, il devra apparaître dans les comptes de fonctionnement 2016, afin d'avoir la visibilité de la transaction.

**60000.3185.07 Nouvel Hôtel de police et divers**, avec un montant de charges de CHF 70'000.00, mais pas de commentaires ou explications dans le préavis !

Selon les informations communiquées, ce montant se compose comme suit :

CHF 30'000.00 destinés, lors de la réalisation du nouvel Hôtel de police, au financement de prestations externes d'une personne professionnelle de la branche, lors des phases de planification, coordination et de réalisation des travaux/équipements techniques ainsi que du mobilier spécifiques à la PRM .

Ce montant n'était pas prévu dans le préavis N° 03/03.2015 concernant le nouvel Hôtel de police, mais la possibilité de le faire était mentionnée sous le chapitre 3.5 page 5/12 dudit préavis.

CHF 40'000.00 destinés au financement d'un mandat d'accompagnement pour réviser la convention collective de travail. En effet, les travaux ont déjà commencé. Lorsque ces derniers auront avancé, il sera nécessaire d'avoir un support professionnel pour son élaboration.

#### 4 CONSTATATIONS

Le budget global de la PRM comporte 2 volets bien distincts :

- Le service de police, qui est identique pour toutes les communes partenaires.
- Les tâches par contrat de droit administratif, qui sont spécifiques à chaque commune partenaire, à l'exception de la Commune de Préverenges qui a sa propre organisation.

Le budget global est étroitement lié au budget des tâches optionnelles par les comptes :

- 60000.4521.00 – Part aux charges du personnel de la PRM pour les tâches optionnelles.
- 60000.4521.01 – Mise à disposition des infrastructures facturées aux communes pour les tâches optionnelles. Ce compte d'un montant de CHF 0.00 est ventilé dans le compte 60000.4521.00 (page 3 des comptes de fonctionnement du préavis).

La commission relève avec satisfaction la volonté de maîtriser les coûts de fonctionnement et d'identifier les besoins propres à l'évolution de l'Association de communes Police Région Morges.

Dans le budget 2016 soumis pour approbation, nous relevons une stabilité pour la plupart des différents comptes, découlant d'une organisation et d'un régime bien établis, avec une organisation structurelle et des effectifs en phase d'adaptation.

## 5 AMENDEMENTS

La commission des finances, d'entente avec le Comité de direction, vous propose les amendements suivants :

### 5.1 AMENDEMENT N° 1

De corriger le compte **60000.3155.02 Achat véhicule de police** comme suit :

- Suppression du montant de CHF 15'000.00 dans les charges.

En conséquence, de corriger également les montants des points N<sup>os</sup> 1 et 2 des conclusions du rapport comme suit :

1. d'adopter le budget ordinaire des activités de police de la Police Région Morges pour 2016, représentant des charges à hauteur de CHF ~~11'701'950.00~~ 11'686'950.00 et des recettes pour un montant de CHF 5'270'200.00. La différence, présentant un excédent de charges de CHF ~~6'431'750.00~~ 6'416'750.00 entièrement couvertes par les communes membres ;
2. de prendre acte des budgets ordinaires des tâches par contrat de droit administratif pour 2016, représentant des charges à hauteur de CHF 4'230'200.00 (CHF ~~15'932'150.00~~ 15'917'150.00 – CHF ~~11'701'950.00~~ 11'686'950.00) couvertes par les recettes de fonctionnement et la participation des communes bénéficiaires des prestations. Les charges et revenus étant les suivants :
  - CHF 2'706'900.00 (charges), CHF 3'300'500.00 (revenus) pour la Commune de Morges ;
  - CHF 310'000.00 (charges), CHF 68'000.00 (revenus) pour la Commune de Saint-Prex ;
  - CHF 23'000.00 (charges), CHF 17'000.00 (revenus) pour la Commune de Tolochenaz ;
  - CHF 1'800.00 (charges) pour la Commune de Buchillon ;
  - CHF 3'000.00 (charges), CHF 800.00 (revenus) pour la Commune de Lussy-sur-Morges.

La commission, à l'unanimité, accepte le budget des activités communes de la Police Région Morges et prend acte des budgets des tâches par contrat de droit administratif.

## 6 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### **LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM**

- vu le préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **décide :**

1. d'adopter le budget ordinaire des activités de police de la Police Région Morges pour 2016, représentant des charges à hauteur de CHF 11'686'950.00 et des recettes pour un montant de CHF 5'270'200.00. La différence, présentant un excédent de charges de CHF 6'416'750.00 entièrement couvertes par les communes membres ;
2. de prendre acte des budgets ordinaires des tâches par contrat de droit administratif pour 2016, représentant des charges à hauteur de CHF 4'230'200.00 (CHF 15'917'150.00 – CHF 11'686'950.00) couvertes par les recettes de fonctionnement et la participation des communes bénéficiaires des prestations. Les charges et revenus étant les suivants :
  - CHF 2'706'900.00 (charges), CHF 3'300'500.00 (revenus) pour la Commune de Morges ;
  - CHF 310'000.00 (charges), CHF 68'000.00 (revenus) pour la Commune de Saint-Prex ;
  - CHF 23'000.00 (charges), CHF 17'000.00 (revenus) pour la Commune de Tolochenaz ;
  - CHF 1'800.00 (charges) pour la Commune de Buchillon ;
  - CHF 3'000.00 (charges), CHF 800.00 (revenus) pour la Commune de Lussy-sur-Morges.
3. le vote du budget de chaque commune étant réservé ;
4. de dire que le solde des contrats de droit administratif est à la charge ou au bénéfice de chaque commune.

au nom de la commission  
le président-rapporteur

André Ciegelski

**Rapport présenté au Conseil intercommunal en séance du 29 septembre 2015.**